ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conservation

Question écrite n° 73766

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que les minéralogistes-géologues du Muséum national d'histoire naturelle souhaitent bénéficier des mêmes disposition légales que les archéologues pour exercer des fouilles dans les mines et les concessions orphelines. Ces concessions dites orphelines ont été abandonnées par leur titulaire ou sont arrivées à expiration et si les interdictions actuelles d'accès étaient maintenues jusqu'à l'échéance de 2018, c'est un élément du patrimoine scientifique qui serait perdu faute de pouvoir prélever des échantillons. Elle souhaiterait en conséquence qu'il indique s'il n'envisage pas d'assouplir la réglementation.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73766
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1198